


Adresse de facturation

Denat Laurent
34 chemin Jean-Jacques de Roquade
31600 MURET
France

Adresse de livraison

Denat Laurent
34 chemin Jean-Jacques de Roquade
31600 MURET
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF240506557	22/05/2024	268947	19/05/2024

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net HT	Montant net HT
RG-215944	Contacteur automatique tuyau	1,00	13,40	13,40
RG-315712	Raccord Y pour tuyau en plastique - diamètre 10mm	1,00	2,46	2,46
RG-911666	Lanterneau Vent 50 - Coloris : Cristal FIAMMA	1,00	128,32	128,32
RG-136173	Pompe immergée camping-car 12 Volts Vip-Plus COMET	1,00	13,66	13,66
RG-233211	Clapet anti-retour pour installation d'eau	1,00	4,98	4,98
RG-441164	Lyre gaz souple haute pression pour camping-car Longueur : 350 mm FAVEX	1,00	6,83	6,83
RG-959181	Régulateur de charge SmartSolar MPPT Regulateur smart solar mppt 75/15 VICTRON	1,00	55,00	55,00
RG-585882	Store Omnistor 4200 - Longueur 2,6 m - Coloris : Mystic Gris avec boîtier anodisé THULE	1,00	391,58	391,58
RG-203413	Mastic Sikaflex 522 pour camping-car - Blanc 300 ML SIKA	2,00	7,67	15,33

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Lézignan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
19/05/2024	ADYEN	722,37 EUR

Remise Valeur	63,37
Frais de port	31,67
Eco-participation DEEE HT	2,11
Montant total HT	601,97
TVA 20,00 sur 601,97	120,39
<i>TVA acquittée d'après les débits</i>	
Montant total TTC (EUR)	722,36

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent